

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air



2 roues, tricycles et quadricycles à moteur

Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{er} immatriculation



Tous les véhicules
100% électriques et hydrogènes



Tous les véhicules gaz
et les véhicules hybrides rechargeables



Euro 4

À partir du :
- 1^{er} janvier 2017 pour les motocycles
- 1^{er} janvier 2018 pour les cyclomoteurs



Euro 3

du 1^{er} janvier 2007 au :
- 31 décembre 2016 pour les motocycles
- 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs



Euro 2

Du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006



**Pas de norme
tout type**

Du 1^{er} juin 2000 au 30 juin 2004

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr